

Communiqué de presse – 29 mai 2018

« Je vais chez le docteur des yeux », le nouveau guide de l'association SPARADRAP pour préparer les enfants à la visite chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste.



© Association SPARADRAP

L'association SPARADRAP édite un nouveau guide illustré pour expliquer aux enfants et aux parents la visite chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste. Ce support de prévention a vu le jour grâce au soutien d'Harmonie Mutuelle, de la MNT, de la MGEFI, des Opticiens Mutualistes et d'un collectif de pédiatres libéraux.

Environ 1 enfant sur 7 est atteint d'une anomalie visuelle¹ mais seuls 37% des Français trouvent utiles de réaliser une première visite chez l'ophtalmologue avant l'âge de 4 ans². **Le dépistage précoce et le traitement des troubles visuels des enfants est aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique**, auquel il est très important de sensibiliser les parents, les enfants, ainsi que les professionnels de la santé et de la petite enfance.

Le guide SPARADRAP « Je vais chez le docteur des yeux » explique aux enfants à l'aide de très nombreuses illustrations et de textes simples, validés scientifiquement :

- le rôle de l'ophtalmologiste et de l'orthoptiste,
- le déroulement d'un bilan de la vision (tests de dépistage et examens ophtalmologiques), en précisant comment s'y préparer, ce qui peut être difficile et ce qui peut aider...
- les principaux traitements : lunettes et cache-œil,
- le rôle de l'opticien-lunetier.

Ce document permettra aux enfants (mais aussi aux adultes !) de comprendre, grâce à des schémas très clairs et pédagogiques, le fonctionnement de l'œil et de la vue.

Enfin, **6 pages sont destinées aux parents** afin de les aider à repérer les signes d'alerte d'un défaut de vision chez leur enfant, leur indiquer quand et qui consulter et comment préparer la consultation. Ils y trouveront également des conseils pratiques sur le port des lunettes ou d'un cache-œil et sur le suivi de la vue de leur enfant au quotidien.

Véritable outil au service de la prévention, le guide rappelle l'importance d'une première visite chez l'ophtalmologiste ou l'orthoptiste avant l'âge de 3 ans.

Ce document de 24 pages (format A5) a été réalisé par l'association SPARADRAP en collaboration avec un groupe de travail composé de 15 professionnels spécialistes du sujet. De plus, il a été relu par un cercle élargi de familles et de professionnels concernés.

¹ Baromètre de l'Association nationale pour l'amélioration de la Vue (AsnaV) de 2015

² Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF)

Comment se procurer le guide « Je vais chez le docteur des yeux » ?

Il est diffusé par l'association SPARADRAP :

- en version papier au prix unitaire de 5.50 € (frais d'envoi inclus, tarifs dégressifs selon les quantités), commande sur <https://boutique.sparadrap.org>.
- en version feuilletable gratuite sur <https://boutique.sparadrap.org>.



Qui sont les partenaires ayant soutenu la création du guide ?

- Voir [la présentation de l'association SPARADRAP, d'Harmonie Mutuelle, de la MNT, de la MGEFI, des Opticiens Mutualistes et du Collectif des pédiatres libéraux.](#)

EN SAVOIR PLUS :

Pourquoi il est important de détecter une anomalie visuelle avant 3 ans ?

Les anomalies visuelles de l'enfant peuvent être classées en deux grandes catégories : les déficits sévères, tels que la cataracte congénitale, le glaucome, les malformations oculaires, les rétinopathies et les déficits comprenant les troubles de la réfraction - myopie, hypermétropie, astigmatisme - et le strabisme.

Les déficits sévères sont généralement rapidement dépistés et pris en charge du fait de signes cliniques évidents ou d'impacts importants sur la vision et la santé de l'enfant. Par contre les troubles de la réfraction et le strabisme sont repérés moins systématiquement. Pourtant, ils peuvent impacter de façon irréversible la vision à long terme. En effet, ils peuvent être à l'origine d'une amblyopie, c'est-à-dire une baisse de l'acuité visuelle d'un œil et parfois des deux yeux. Diagnostiquée avant 3 ans, cette perte de l'acuité visuelle, peut être très bien rééduquée, dans la grande majorité des cas, grâce au port de lunettes ou d'un cache-œil.

Le dépistage précoce des troubles visuels des enfants avant 3 ans est donc un véritable enjeu de santé publique. Chez l'enfant plus grand, le dépistage de troubles visuels reste important du fait de la prévalence élevée des troubles de la réfraction, responsables de problèmes importants dans la vie courante et à l'école.

L'organisation du dépistage des troubles visuels de l'enfant

Le carnet de santé¹ prévoit un examen de dépistage visuel lors de chaque examen médical (de la 1^{ère} semaine de vie à 18 ans). Ces examens sont majoritairement réalisés par le pédiatre ou le médecin traitant, essentiellement grâce à des tests simples. S'il y a le moindre doute sur l'acuité visuelle de l'enfant lors des examens de dépistage ou si une anomalie est repérée, l'enfant sera orienté vers un spécialiste afin de réaliser un bilan ophtalmologique.

Cependant, si l'un ou les deux parents sont atteints d'un trouble visuel, il est fortement recommandé de consulter très tôt un ophtalmologiste ou un orthoptiste.

L'ophtalmologiste et l'orthoptiste : deux métiers complémentaires

Le délai pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste est de 3 ou 4 mois et parfois jusqu'à 1 an dans certaines régions. En effet, ils ne sont que 5 800 en France, ce qui représente 1 ophtalmologiste pour 10 000 habitants. Ce chiffre devrait encore diminuer dans les années à venir. Dès 2006, les orthoptistes ont été habilités à réaliser certains examens de l'œil en collaboration avec les ophtalmologistes. Leur champ de compétences s'est élargi en 2016² pour leur permettre de réaliser plus d'examen et même d'effectuer les premiers soins lorsqu'il n'y a pas d'ophtalmologiste disponible. Cette information mériterait d'être diffusée largement auprès du grand public lorsque l'on connaît l'importance du dépistage précoce des troubles visuels chez l'enfant.

Des examens qui peuvent être impressionnants

Lors des dépistages ou des examens, l'enfant arrive dans un univers inconnu (comme la première fois chez le dentiste) : le cabinet de l'ophtalmologiste ou de l'orthoptiste est équipé de certains appareils qui peuvent impressionner les enfants. De plus, dans le cas d'un bilan ophtalmologique, les examens peuvent être longs et les consignes nombreuses : diriger son regard dans différentes directions, rester immobile, dire ce que l'on peut voir ou lire, recevoir des gouttes dans les yeux... Il est donc très important de préparer l'enfant, de lui expliquer le déroulement et l'objectif de chaque geste réalisé. Cette préparation est d'autant plus utile que l'enfant devra y retourner régulièrement pour le suivi. De plus, la réussite de certains examens ainsi que des traitements qui peuvent être proposés est en grande partie liée à la coopération des enfants et de leurs parents. C'est pourquoi SPARADRAP a choisi de décrire concrètement le déroulement des examens et leurs objectifs, le temps que peut prendre une consultation, les consignes à suivre... pour aider enfants et parents à mieux s'y préparer.

¹ [Carnet de santé en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018](#)

² Décret n° 2016-1670 du 5/12/2016 relatif à la définition des actes d'orthoptie et aux modalités d'exercice de la profession d'orthoptiste.

Les partenaires du guide « Je vais chez le docteur des yeux » (1/2)



Association SPARADRAP - www.sparadrap.org

Contact : Malka Jakubowicz, communication@sparadrap.org - Tél. 01 43 48 76 48

Depuis 25 ans, l'association SPARADRAP, créée par des parents et des professionnels de la santé, aide les enfants à avoir moins peur et moins mal lors des soins et à l'hôpital.

SPARADRAP édite et diffuse des documents d'information illustrés pour les enfants et les parents, organise des formations continues pour les professionnels de santé et met en ligne sur son site www.sparadrap.org des conseils et des informations validées pour les enfants, les parents et les professionnels.

Présidée par Catherine Devoldère, pédiatre à l'Unité d'hématologie, immunologie et oncologie pédiatrique du CHU d'Amiens, SPARADRAP est animée par une équipe de 7 salariés et 200 bénévoles.

L'association est parrainée par Michel Cymes, médecin et journaliste santé.

Le guide « Je vais chez le docteur des yeux » enrichit la collection des guides SPARADRAP permettant aux enfants de bien se préparer aux examens médicaux, aux soins, à l'hospitalisation. Tous les documents de l'association sont feuilletables gratuitement en ligne sur le site www.sparadrap.org.



Harmonie Mutuelle - www.harmonie-mutuelle.fr

Contact : Jeanne Bariller (Havas pour Harmonie Mutuelle) - jeanne.bariller@havas.com - Tél. 06 15 51 49 40

Pour Harmonie Mutuelle, la santé est un capital qu'il faut promouvoir en agissant sur tous ses déterminants (physiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux...). Acteur de santé globale, elle accompagne ses adhérents dans leur parcours de vie et ses entreprises clientes dans leurs responsabilités vis-à-vis de leurs collaborateurs, en apportant des réponses solidaires et innovantes en prévention, santé et prévoyance.

Entreprise à but non-lucratif, elle s'engage au plus près de chacun pour le mieux vivre de tous par une approche à la fois démocratique et experte et propose des solutions mutualistes collectives et personnalisées, notamment grâce à ses réseaux partenaires (optique, audio et dentaire) et ses services de soins et d'accompagnement.

Ses valeurs d'ouverture, de confiance, de transparence et de solidarité lui permettent de tisser un lien pérenne avec ses adhérents/clients mais aussi d'accompagner les évolutions de la société grâce à la construction du 1er groupe de protection sociale mutualiste : le Groupe VYV. Harmonie Mutuelle protège plus de 4,3 millions de personnes.



MNT - Mutuelle Nationale Territoriale - www.mnt.fr

Contact : Raphaël Miranda-Neiva - raphael.miranda-neiva@mnt.fr - Tél. : 01 42 47 22 56

Mutuelle professionnelle, solidaire et militante, la MNT a pour vocation d'aider les agents des services publics locaux et les collectivités à exercer leur mission de service public. Engagée, mutualiste et solidaire, la MNT partage avec eux les valeurs d'utilité et de proximité.

100 % territoriale, la MNT construit l'avenir de la protection sociale professionnelle des agents des services publics locaux grâce notamment au Groupe VYV, dont elle est membre, et à l'Observatoire social territorial qu'elle a créé.

Quels que soient l'âge, la situation professionnelle ou personnelle des agents des services publics locaux, la MNT est à leur côté : en santé, en prévoyance et avec de nombreux services (assurances automobile, habitation...). S'appuyant sur son expertise territoriale, la MNT apporte des solutions sur-mesure aux collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines, pour veiller à la santé et au mieux-être au travail des agents.

Première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé et en prévoyance, la MNT protège 1,1 million de personnes et accompagne 18 000 collectivités territoriales. Les agents territoriaux n'étant pas épargnés par les maladies chroniques, la mutuelle s'est associée au collectif ICA pour proposer d'accompagner les collectivités et les agents dans la mise en place d'actions de sensibilisation.

Les partenaires du guide « Je vais chez le docteur des yeux » (2/2)



MGEFI – www.mgefi.fr

Contact : Hugues Bertuel, chargé de la prévention, hugues.bertuel@mgefi.fr - Tél. 01 56 41 06 45

Ancrée dans l'économie sociale et solidaire, la MGEFI est pleinement investie dans l'évolution des politiques de santé en France, contribuant activement à la protection sociale des agents publics. Cet engagement se traduit aussi concrètement par une offre santé et prévoyance responsable et solidaire : mutualisation des risques, solidarité familiale et intergénérationnelle, prévention...

Organisme à but non lucratif, sa mission est de gérer le risque santé et prévoyance des agents des ministères économique et financier et de leurs proches. Avec près de 330 000 personnes protégées, la MGEFI est identifiée et référencée comme l'acteur majeur de la protection sociale au sein de sa communauté professionnelle.

Elle est, comme le mouvement mutualiste, portée par les valeurs de solidarité, de liberté, de démocratie et de responsabilité.

La MGEFI est membre du Groupe VYV, à la fois le premier acteur de l'assurance santé en France et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement.



Les Opticiens Mutualistes

Contact : Murielle Lenoir, murielle.lenoir@visaudio.fr

Avec plus de 760 points de vente répartis sur le territoire, l'enseigne Les Opticiens Mutualistes est la 3^{ème} enseigne française et représente près de 10% de parts de marché du secteur de l'optique. Créés et gérés par des mutuelles adhérentes de la Mutualité Française, les centres d'optique mutualiste ont un statut à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer. La seule et unique priorité pour l'enseigne est de faciliter l'accès à la santé visuelle de ses clients. C'est pourquoi les centres d'optique proposent des équipements adaptés au mode de vie de chacun avec le choix des plus grandes marques de montures et de verres, aux prix les plus justes.

Leur statut mutualiste, dédié à la santé visuelle a naturellement amené les 760 magasins à nouer des partenariats avec de nombreux réseaux de soins, permettant ainsi de proposer le tiers payant systématique et de garantir un reste à charge limité et maîtrisé aux patients.

S'appuyant sur son ADN, l'enseigne affirme son éthique basée sur le respect de ses clients auxquels elle propose la solution optique la mieux adaptée, d'un point de vue technique, esthétique et économique tout en veillant à leur bien-être. Soucieuse de prévenir et d'informer, l'enseigne développe également, de manière pérenne des campagnes de prévention sur la santé visuelle.

COLLECTIF DES PEDIATRES LIBERAUX

Collectif des pédiatres libéraux

Contact : Patrick Clarot, pédiatre, pclarot@free.fr

Le Collectif des pédiatres libéraux a été créé en 1998 pour défendre et promouvoir la profession de pédiatre libéral, en toute indépendance.

Le Collectif a ainsi contribué à : conserver l'accès direct au pédiatre, augmenter le nombre de pédiatres en formation, éviter l'émergence de soi-disant pédiatres formés en seulement deux ans, ainsi que le découpage en tranches d'âge de l'activité pédiatrique.

En 2012, devant l'absence de réactivité des politiques et le manque de relève, le mouvement s'est essoufflé. Certains d'entre nous étaient membres de SPARADRAP depuis longtemps et, le bien-être des enfants étant une motivation commune, il nous a paru naturel, au moment de la dissolution du Collectif, de faire un don à SPARADRAP, sachant qu'il serait bien utilisé.